Nations Unies A/56/398

Assemblée générale

Distr. générale
24 septembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 21 d) de l'ordre du jour
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique

Rapport du Secrétaire général*

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 12 de la résolution 55/9 de l'Assemblée générale en date du 30 octobre 2000.

II. Consultations entre les représentants de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de la Conférence islamique et représentation aux réunions

2. À l'invitation de l'Émir de l'État du Qatar, le Secrétaire général a participé à la neuvième session de la Conférence islamique au sommet des États membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), qui a eu lieu les 12 et 13 novembre 2000. Succédant à la République islamique d'Iran, le Qatar a pris la présidence de la Conférence islamique au sommet pour une période de trois ans.

3. Le 18 septembre 2000, les ministres des affaires étrangères des États membres de l'OCI ont tenu leur réunion annuelle de coordination au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour examiner l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Ils ont débattu de la situation politique internationale, en particulier des questions intéressant les États membres de l'OCI, notamment la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine; la situation en Bosnie-Herzégovine; le Kosovo; la situation au Jammu-et-Cachemire; la situation en Afghanistan; la Somalie; la situation concernant la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh; les conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït.

4. Le Secrétaire général de l'OCI a pris part à la quatrième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, qui s'est tenue les 6 et 7 février 2001 au Siège de l'ONU. La réunion portait sur la coopération aux fins de la consolidation de la paix. L'OCI a présenté un document de travail afin de faciliter les discussions.

5. La vingt-huitième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères a eu lieu du

* Note explicative établie en application du paragraphe 1 de la section C de la résolution 54/248 de l'Assemblée générale : document présenté le 24 septembre seulement, dans le souci d'y faire figurer toutes les contributions reçues des organismes des Nations Unies.

01-55008 (F) 081001 101001

25 au 27 juin 2001 à Bamako. Le Secrétaire général y était représenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, lequel a fait une déclaration.

6. Pendant la période à l'examen, l'ONU et l'OCI ont poursuivi leurs consultations sur des questions politiques, notamment sur les activités de rétablissement de la paix actuellement en cours, activités qui en sont venues à constituer un volet important de la coopération entre les deux organisations.

7. En ce qui concerne le Moyen-Orient, l'OCI a chargé un comité ministériel, présidé par le Ministre des affaires étrangères du Qatar et composé des Ministres des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, de la Malaisie, du Maroc et du Sénégal, de participer à la réunion du Conseil de sécurité consacrée au point intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine », qui s'est tenue le 27 novembre 2000, et de s'entretenir avec le Secrétaire général. Le 26 mai 2001, l'OCI a convoqué à Doha une réunion extraordinaire des ministres des affaires étrangères afin d'examiner la grave situation dans les territoires palestiniens occupés. L'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, a fait une déclaration à cette occasion.

8. L'Ambassadeur Yuliy Vorontsov, Coordonnateur de haut niveau pour l'Iraq qui a été nommé par le Secrétaire général en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, l, est resté en contact étroit avec l'OCI. Pendant la mission qu'il a effectuée dans la région en mars 2001, il a visité le siège de l'OCI à Djedda (Arabie saoudite) et s'est entretenu avec le Secrétaire général de cette organisation, M. Abdelouahed Belkeziz.

9. En ce qui concerne le conflit en Afghanistan, les deux organisations sont restées en contact étroit. Le Représentant personnel du Secrétaire général en Afghanistan a également assisté à la neuvième Conférence islamique au sommet et a participé à un certain nombre de réunions bilatérales de haut niveau organisées par le Secrétaire général. À New York, le Département des affaires politiques et la Mission permanente d'observation de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies ont entretenu des contacts étroits sur la question de l'Afghanistan.

III. Suite donnée aux recommandations des réunions tenues entre le système des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique

10. On trouvera ci-après un résumé des communications présentées par les organismes des Nations Unies pour l'établissement du présent rapport.

A. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

11. Au cours de la période de juin 2000 à mai 2001, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a poursuivi sa collaboration avec certaines des institutions spécialisées de l'OCI ou institutions affiliées, notamment la Banque islamique de développement et le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSESFPI). La coopération a porté sur la sécurité alimentaire et le développement rural, la formation à l'analyse des politiques agricoles, le commerce des produits agricoles, le renforcement des capacités nationales, la promotion de la production agricole, la protection de l'environnement et la promotion des collectivités rurales.

12. En collaboration avec le CRSESFPI, la FAO a consacré un atelier aux suites données au cycle de négociations d'Uruguay et aux négociations multilatérales concernant l'agriculture. L'atelier s'est tenu à Mascate du 16 au 20 septembre 2000. Un autre atelier, organisé en coopération avec le CRSESFPI et la Banque islamique de développement, a eu lieu au Koweït du 5 au 16 mai 2001. Il avait pour thème la viabilité à long terme des projets d'investissement dans l'agriculture. Un troisième atelier régional, organisé du 30 octobre au 2 novembre 2000 au Caire par la FAO et le CRSESFPI, a porté sur la question de la qualité de l'eau et de la lutte contre la pollution.

B. Fonds international de développement agricole

13. Conformément à l'accord de coopération conclu entre le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'OCI en 1983, les deux organisations ont

continué à mettre en commun l'information et les documents dont ils disposaient, à tenir des consultations périodiques visant à promouvoir des programmes communs de coopération et à participer réciproquement aux conférences et autres réunions.

14. Le FIDA était représenté à la réunion générale entre le système des Nations Unies et l'OCI en juillet 2000. La réunion a notamment porté sur l'amélioration du mécanisme de coopération entre le système des Nations Unies et l'OCI et les institutions qui lui sont reliées. Plus récemment, lors d'une visite en Arabie saoudite en juin 2001, le Président du FIDA a invité le secrétariat de l'OCI à Djedda à examiner comment les deux organisations pourraient resserrer les liens de coopération qui les unissent. Il s'est également entretenu avec le Président de la Banque islamique de développement, à Djedda, au sujet de l'intensification de la collaboration aux fins de mettre les populations rurales pauvres au centre des efforts de développement économique et social dans les pays en développement. Le FIDA et la Banque islamique de développement ont souscrit aux objectifs de la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale) selon lesquels la pauvreté doit être réduite de moitié d'ici à 2015. Le Président du FIDA a également été invité à faire une conférence au siège de la Banque islamique de développement, à laquelle étaient conviés des représentants des gouvernements, des spécialistes du développement et des représentants du corps diplomatique, des organismes des Nations Unies et de la presse. Le thème retenu était la lutte contre la pauvreté rurale.

15. Le FIDA a maintenu des relations de travail étroites avec un certain nombre d'autres organismes de l'OCI, notamment l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO) et le CRSESFPI. Il convient de rappeler que le FIDA et l'ISESCO ont conclu un accord de coopération en 1995 en vue de promouvoir le développement agricole et le développement rural. Des réunions de haut niveau ont été régulièrement organisées entre les représentants du Fonds et du CRSESFPI.

C. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

16. La Banque islamique de développement, qui est chargée d'administrer le Fonds Al-Aqsa établi par la Conférence arabe au sommet qui s'est tenue au Caire en octobre 2000, a invité la CNUCED à participer à une réunion officieuse de spécialistes palestiniens et internationaux, organisée au Caire en janvier 2001, au cours de laquelle devaient être abordées les modalités d'évaluation des besoins de développement à long terme de l'économie palestinienne et les moyens pour les Palestiniens de collaborer plus efficacement sur le plan économique avec les pays arabes et islamiques.

17. Les participants à la réunion ont formulé plusieurs recommandations afin d'orienter le programme de travail de la Banque islamique de développement dans ce domaine et de faciliter la coordination des initiatives de l'Autorité palestinienne et des organisations internationales concernées. En réponse à une demande du Ministre de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne, le Secrétaire général de la CNUCED et le Directeur exécutif du Centre du commerce international CNUCED/OMC ont lancé une initiative visant à créer un fonds d'affectation spéciale pour fournir d'urgence l'assistance technique dont l'Autorité palestinienne a besoin pour soutenir son commerce extérieur fortement malmené depuis octobre 2000. En janvier 2001, un premier projet a été communiqué aux pays donateurs et aux organisations multilatérales, notamment l'OCI et la Banque islamique de développement.

18. Lors de la réunion générale entre le système des Nations Unies et l'OCI, qui a eu lieu à Vienne en juillet 2000, la CNUCED et le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), qui est un organe subsidiaire de l'OCI, ont tenu des discussions sur la possibilité de mettre sur pied un programme de coopération technique et d'organiser des ateliers et des séminaires sur les échanges commerciaux. Le secrétariat de la CNUCED a établi un programme provisoire en ce sens, pour lequel il faudrait trouver des fonds. Le programme a été présenté au CIDC.

D. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

19. Pendant la période à l'examen, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a poursuivi sa collaboration et ses activités avec l'OCI et les organes subsidiaires de celle-ci, notamment l'ISESCO, organisme homologue de l'UNESCO dans le système de l'OCI.

20. La coopération a atteint une nouvelle dimension dans le cadre de la crise liée au patrimoine culturel afghan, laquelle a été précipitée par la décision des Taliban de détruire toutes les statues en Afghanistan, notamment les deux bouddhas géants de Bamiyan. Soucieux de sauvegarder le patrimoine culturel afghan, le Directeur général de l'UNESCO n'a pas ménagé ses efforts, recherchant pour ce faire le soutien du Secrétaire général de l'OCI, du Qatar, qui préside actuellement la Conférence islamique au sommet, et des autres États membres de l'OCI.

21. Bien que les dirigeants Taliban n'aient pas fléchi, la crise a cependant permis de mobiliser l'opinion publique internationale et jeté un nouvel éclairage sur la nécessité de préserver le patrimoine culturel mondial. En collaboration avec l'ISESCO, l'UNESCO organise une réunion d'experts au Qatar, qui se tiendra sous les auspices de l'OCI, l'objectif étant d'examiner les questions relatives au patrimoine culturel islamique et préislamique. Il s'agit d'un nouveau domaine de coopération entre l'UNESCO et l'ISESCO, qui revêt un caractère d'actualité.

22. Dans le cadre du programme commun pour 2000-2001, l'UNESCO et l'ISESCO ont poursuivi l'exécution de leurs activités cofinancées en 2001. Ces activités témoignent des priorités communes aux deux organisations, qu'il s'agisse de l'instruction élémentaire, de la gestion des ressources en eau et de la protection de l'environnement, de la lutte contre la pauvreté, de la formation technique et professionnelle, de la diversité culturelle ou des nouvelles technologies de l'information.

E. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

23. Dans le cadre de l'accord de coopération conclu en 1988, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'OCI n'ont cessé d'intervenir pendant la période à l'examen dans les domaines prioritaires concernant les réfugiés et les problèmes humanitaires d'intérêt commun. Les représentants des deux organisations ont procédé à des échanges de vues périodiques au siège de l'une ou de l'autre organisation. Le Haut Commissariat a participé aux conférences des ministres des affaires étrangères de l'OCI, notamment celle qui s'est tenue en Malaisie en juin 2000, et à la neuvième session de la Conférence islamique au sommet.

24. La coopération du HCR avec les institutions spécialisées de l'OCI a donné lieu à des mesures tendant à faire appliquer l'accord signé en mai 1991 par le HCR et l'ISESCO, qui prévoit la mise en commun de l'expérience acquise et la réunion à intervalles réguliers d'une commission mixte. La coopération avec la Banque islamique de développement a également progressé. L'accord de coopération entre le HCR et la Banque a été renouvelé en 1999 pour une période de cinq ans. Les deux organisations se sont réunies à plusieurs reprises afin d'examiner s'il était possible d'associer les institutions financières des pays du Golfe au financement des projets en faveur des réfugiés, ce qui permettrait d'accroître les ressources disponibles pour répondre aux besoins des réfugiés et de renforcer les relations entre l'OCI, la Banque islamique de développement et le HCR.

25. Avec la désignation en 2001 d'un représentant spécial auprès des États membres de la Ligue arabe et des États membres de l'OCI, le HCR s'emploie à renforcer la coopération au moyen de réunions mensuelles sur des questions d'intérêt mutuel. Les activités passent par l'établissement de liens plus étroits entre l'OCI, la Banque islamique de développement et le Fonds de solidarité islamique en vue d'identifier des interventions communes en faveur des réfugiés.

F. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

26. Depuis l'adoption de la résolution 55/9 du 30 octobre 2000, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a engagé un certain nombre d'activités pour promouvoir la coopération avec les organes subsidiaires et les institutions spécialisées de l'OCI, les organismes qui lui sont reliés et l'OCI elle-même. En coopération avec la Banque islamique de développement, elle a organisé un séminaire consacré à l'évaluation des projets et un atelier de formation avec le personnel de la Banque. L'ONUDI a également coopéré avec le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques sur un projet intitulé « Développement de l'artisanat et promotion du patrimoine ».

27. L'ONUDI et l'OCI ont tenu des consultations régulières afin d'encourager la coopération dans des domaines tels que les investissements et la technologie, le développement du secteur privé, l'organisation de séminaires de formation sur la formulation et

l'évaluation de projets, ainsi que dans des domaines connexes.

G. Fonds des Nations Unies pour la population

28. Comme il en avait été décidé lors de la dernière réunion générale du système des Nations Unies et de l'OCI, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a poursuivi sa collaboration avec l'OCI en finançant des activités engagées conjointement avec l'ISESCO. Ces activités communes ont permis de mettre au point des documents pédagogiques qui tiennent compte des paramètres culturels et qui sont destinés aux instituts islamiques d'enseignement et aux autres établissements d'enseignement. Ces documents portent sur des sujets aussi divers que les questions sexospécifiques, les droits des femmes, la procréation réfléchie et la prévention de la toxicomanie et du VIH/sida. Ils sont le fruit de débats tenus au cours de plusieurs ateliers, conférences, colloques et réunions d'experts et s'inspirent des documents ayant trait aux objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, documents qu'il a fallu traduire.

H. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

29. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue de bénéficier de l'appui de l'OCI pour ses efforts visant à fournir des services essentiels et une assistance humanitaire aux réfugiés palestiniens. Au cours de l'année écoulée, il a continué à collaborer avec la Banque islamique de développement dans un souci de mobiliser de nouvelles ressources.

I. Programme alimentaire mondial

30. Conformément à l'accord de coopération signé en octobre 1999 et afin de donner suite à la dernière réunion générale du système des Nations Unies et de l'OCI, le Programme alimentaire mondial (PAM) s'emploie activement à intensifier la coopération avec le système de l'OCI au moyen de mesures pratiques dans les pays où les deux organisations interviennent. Il s'est rendu au siège de l'ISESCO à Rabat et examine actuellement un mémorandum d'accord afin de formaliser la collaboration avec cette organisation. Les activités communes seront axées sur l'éducation des femmes et des filles dans les pays de l'OCI où le PAM est présent.

31. Le PAM et la Banque islamique de développement ont pris des mesures pour stimuler la coopération. La Banque examine actuellement la faisabilité de trois projets qui seraient exécutés au Tadjikistan et au Pakistan en collaboration avec le PAM. Le premier vise à soutenir le secteur agricole tadjik, mis à mal par une grave sécheresse et la détérioration de l'infrastructure de base. Il s'agit d'améliorer la production de semences et les systèmes d'irrigation. Le deuxième projet a pour objet d'aider les chefs de famille pauvres et chômeurs, notamment ceux qui tirent leur subsistance du trafic de drogues, à acquérir des compétences leur permettant de gagner leur vie. Il prévoit la création d'un fonds autorenouvelable qui permettrait aux bénéficiaires de disposer d'un capital de départ pour monter des microentreprises. Le troisième projet est un projet pilote de nutrition au Pakistan, pays où dans trois cas sur cinq, les décès dans le cadre d'une grossesse ou d'un accouchement sont dus à la malnutrition. L'objectif est d'améliorer l'état nutritionnel des femmes enceintes ou allaitant leurs enfants.

32. Le PAM et le CRSESFPI ont identifié des domaines dans lesquels ils pouvaient coopérer. Priorité a été donnée à la formation du personnel national de certains États membres de l'OCI afin qu'il puisse tirer parti, dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté, des méthodes et des techniques de cartographie et d'évaluation des points vulnérables, domaine où le PAM s'est doté de solides capacités. Le Programme envisage d'organiser un atelier avec le Centre. Conformément à l'accord de coopération qui prévoit la représentation réciproque aux sessions des organes directeurs, le PAM a octroyé le statut d'observateur au secrétariat de l'OCI afin que celui-ci puisse participer aux réunions du Conseil d'administration du Programme à compter de février 2001.

J. Organisation mondiale de la santé

33. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) poursuit sa collaboration avec l'ISESCO. Pendant la période à l'examen, les deux organisations ont adopté un plan global pour la période 2001-2003. Les activités

porteront sur les domaines suivants : a) renforcement des capacités de recherche; b) promotion du recours à des techniques appropriées; c) promotion de l'utilisation des biotechnologies; d) plus grande participation des jeunes et des femmes au développement social; e) éducation en faveur des handicapés; f) protection et promotion de l'hygiène du milieu; g) téléenseignement; h) action sanitaire en faveur de certains groupes; i) programme de sensibilisation aux questions sanitaires dans les écoles.

K. Autres organismes, programmes et départements du système des Nations Unies

34. Un certain nombre d'organismes, programmes et départements du système des Nations Unies, y compris l'Union internationale des télécommunications, l'Union postale universelle, l'Université des Nations Unies, le Département des affaires économiques et sociales, le Département de l'information et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, ont également transmis des renseignements à propos des programmes et des activités qu'ils ont menés en collaboration avec l'OCI et ses institutions spécialisées.